



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 juillet 2026

Date de la convocation :
Le 01 juillet 2026

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Quorum : 8

**Nombre de conseillers
présents : 15**

L'an deux mille vingt-six le huit juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme-Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Étaient absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Muriel HARTWICH

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE OUEST LIMOUSIN MANDAT 2026-2032

Numéro de la délibération : 040 2026

Vu la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI)

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ **de désigner** Monsieur Alain DURIS, Maire, comme représentant de la Commune de Saint-Auvent au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Résultat du vote : **Unanimité**

Le secrétaire de séance,
Mme Muriel HARTWICH

Le président de séance,
M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 10/07/2026
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

